Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de Question n° 221 la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF: DEEENS2014007

Signataire: CP/JG/MG

Séance du Conseil Municipal du 10/07/2014

RAPPORTEUR: Meriem DERKAOUI

OBJET: Actualisation de la participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées

EXPOSE:

La ville participe aux dépenses des écoles privées Chné'or et Notre Dame des Vertus, sur la base d'une participation aux frais de scolarité.

C'est une dépense obligatoire pour les communes, dès lors que l'école privée est sous contrat d'association (article L.442-5 du code de l'éducation) et qu'elle nous transmet les états nominatifs de ses élèves.

Les textes précisent que les communes versent à une école privée, le coût d'un élève du public et que "les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public" (article L.442-5 du code de l'éducation).

Eu égard aux moyens consacrés par la commune pour la maintenance, l'entretien et les fluides des écoles publiques, nous proposons une participation de 435 € par an et par élève de maternelle domicilié sur Aubervilliers et une participation de 455 € par an et par élève d'élémentaire domicilié sur Aubervilliers suivant sa scolarité à l'école privée Chné'or ou Notre Dame des Vertus.

La participation de l'année précédente s'élevait à 435 € / enfant d'élémentaire et maternelle. 187 élèves concernés en 2013 (127 en élémentaire et 60 en maternelle).

Pour l'exercice budgétaire 2014, les crédits sont prévus au budget. (imputation 303-6558-211).

DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :...... 49

DU 10 JUILLET 2014

Maria MERCADER Y PUIG jusqu'à la question n°241

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 10 Juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 02 juillet 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. PLEE Eric, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, RABAH Hana, YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Laurence GRARE Représentée par : Meriem DERKAOUI Antoine WOHLGROTH Représenté par : Marc RUER Alice FAGARD Représentée par : Roland CECCOTTI-RICCI Guillaume SANON Représenté par : Nourredine KARROUMI Jacques SALVATOR Représenté par : **Evelyne YONNET** Hakim RACHEDI Représenté par : Omar AIT-BOUALI Présilya ALVES Représentée par : Abderrahim HAFIDI Nadia LENOURY Représentée par : Damien BIDAL Rachid ZAIRI Représenté par : Claire VIGEANT Bouchra HAMDANE Représentée par : Benoît LOGRE Josiane MILLA Représentée par : Thérèse MBONDO à partir de la question n°228

Représentée par :

Excusé: Fayçal MENIA

Sylvie DUCCATTEAU

Absente: Mme SIGNATE Rouguy,

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF: DEEENS2014007

Signataire: CP/JG/MG

OBJET : Actualisation de la participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.442-5 du code de l'éducation,

Vu la délibération n° 219 du 25 octobre 2005, portant sur l'ajustement de la participation financière de la ville au fonctionnement des écoles privées,

Vu la délibération n° 242 du 19 juillet 2013 fixant à 435 € la participation demandée à la ville,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de déterminer la participation de la ville pour les élèves d'âge élémentaire, demeurant à Aubervilliers et fréquentant les écoles Chné'or ou Notre Dame des Vertus

A l'unanimité.

DELIBERE:

FIXE la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées à 435 € par élève par an en maternelle et à 455 € par élève par an en élémentaire demeurant à Aubervilliers.

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI

Reçu en Préfecture le : 11/07/2014

Publié le 11/07/2014

Certifié exécutoire le : 11/07/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI

Jère Adjointe au Maire

haluz